

Meudon, le 15 décembre 2008

**CONTRIBUTION
DE L'ASSOCIATION ESPACES
A L'ELABORATION
DU SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE (SCOT)
DES COTEAUX ET DU VAL DE SEINE**

Concertation
octobre- décembre 2008

L'association Espaces tient à remercier le Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine pour la concertation exemplaire avec les associations dont a fait l'objet l'élaboration du SCOT, et les excellentes relations de travail avec les services du Syndicat et le consultant. Cette concertation s'est clôturée le 4 décembre 2008 par une réunion avec les associations, à laquelle Espaces participait.

A- RAPPEL DES PROPOSITIONS DE L'ASSOCIATION

Lors de la période de concertation, qui s'est déroulée de 2006 à 2008, et tout particulièrement à l'occasion des ateliers techniques SCOT, l'association Espaces a émis un certain nombre de propositions. Elles sont résumées ici.

ENVIRONNEMENT

(notamment atelier technique « Environnement et cadre de vie », 14 mai 2007)

Deux types majeurs de corridors écologiques : les cours d'eau et les talus ferroviaires.

- L'association a attiré l'attention sur la nécessité d'intégrer la question de l'eau (eaux pluviales, rus, eaux claires) dès la conception des projets. Elle a souhaité qu'une attention particulière soit apportée aux berges et aux milieux humides, dont l'intérêt en termes de biodiversité est très important. Les rus doivent être confortés et rétablis, car ils participent des continuités écologiques, tout comme la Seine.

- Plusieurs talus ferroviaires traversent le territoire du Syndicat mixte ; ils sont autant de corridors écologiques qu'il convient de préserver (certains sont à ce titre déjà inscrit au Schéma départemental des espaces naturels sensibles). L'association s'attache à préserver ces espaces dans le cadre de plusieurs de ses chantiers d'insertion.

DEPLACEMENTS

(notamment atelier technique Mobilité et déplacements », 11 juin 2007)

Marche à pied et déplacement à bicyclette sont essentiels à la mobilité. Les bus d'entreprise seraient aussi d'un très grand secours.

La mobilité concerne aussi directement une association telle que la notre car ses salariés sont amenés à de nombreux déplacements, comme l'ensemble de la population, entre leur lieu de résidence et leur chantier, au cours de leur journée de travail, pour leurs affaires privées. Plus que jamais les déplacements sont polycentriques, et -le plus souvent- ne peuvent donc s'effectuer facilement, aujourd'hui, qu'en véhicule individuel.

▪ L'association attire l'attention sur le nécessaire renforcement du maillage en transports collectifs, et propose que le Syndicat mixte et les agglomérations aident les entreprises à renouer avec la pratique des bus d'entreprise, dans le cadre des plans de déplacement d'entreprise de la zone.

L'association attire également l'attention sur le fait que l'automobile n'est en aucun cas à la portée de tous. La marche à pied et la pratique de la bicyclette sont des moyens naturels et potentiellement très adaptés aux déplacements courts ou au rabattement sur les lignes de transports collectifs structurantes.

▪ Elle a donc demandé que les sentes piétonnes, heureusement nombreuses sur le territoire, soient mieux recensées, afin que leur préservation, leur mise en valeur et leur amélioration soient prévus. Au cours de deux réunions de travail, l'association a donné de nombreux éléments au Syndicat mixte pour bien identifier cette trame viaire. L'association regrette que ce travail n'ait pu être fait plus systématiquement. Celui-ci pourrait être poursuivi dans le cadre de réunions de suivi du SCOT sur ce thème.

▪ Concernant les déplacements à bicyclette, tout reste à faire et l'association souhaite que le SCOT soit prescriptif. Tout point du territoire doit pouvoir être atteint à vélo, les axes structurants étant bien souvent la base naturelle du maillage d'un plan cycliste. La question des pentes doit être examinée de près, quitte à re-créeer les outils mécaniques (escaliers mécaniques, funiculaires, télécabines, remonte-pente...) de leur franchissement.

LOGEMENT

(notamment atelier « habitat, activités et formes urbaines », 5 juillet 2007)

Le logement très social doit faire partie des priorités : c'est l'intérêt de tous

75 % des salariés en insertion de l'association Espaces ne bénéficient pas de logement individuel, un chiffre constant depuis la création de l'association. L'association plaide pour que le taux de logements sociaux atteigne rapidement un taux de 30 % des logements (et non des seules constructions) incluant des logements très sociaux, au regard du coût très élevé du logement privé sur le territoire.

En effet, les difficultés économiques et les suites -toujours non-résorbées- de la désindustrialisation rendent le logement très social et d'hébergement (hôtels meublés, foyers de travailleurs, appartements thérapeutiques, maisons relais...) plus que jamais

indispensables. Des structures porteuses très professionnelles sont présentes et peuvent participer, avec les pouvoirs publics, à la mise en œuvre de ce dossier prioritaire.

B- CONTRIBUTION AU PROJET SOUMIS A LA CONSULTATION

Des principes globalement satisfaisants

Le projet qui est soumis aujourd'hui à la consultation du public paraît à l'association Espaces satisfaisant sur de nombreux points. Nous relevons en particulier :

- la notion de développement durable, affirmée dès la première page de la plaquette de présentation ;
- la préservation du « poumon vert » et des « paysages remarquables », de la biodiversité des espaces forestiers et des zones humides ;
- le renforcement des polarités urbaines et la reconstruction de la ville « sur elle-même » ;
- la limitation des risques et des nuisances ;
- le maillage du réseau de « transports performants » ;
- l'amélioration de l'offre résidentielle, la mixité sociale, l'efficacité énergétique des bâtiments...

Une préoccupation quant à leur application

En revanche, la crainte de l'association Espaces est que ces principes soient difficiles à mettre en application de façon effective.

C'est pourquoi **l'association Espaces souhaite que soient inscrits au SCOT les principes suivants :**

ENVIRONNEMENT

- **Les couloirs écologiques** majeurs sont la Seine, les voies ferrées, l'ensemble du système aquatique.
- **L'environnement naturel**, y compris pour les quartiers d'affaire, est vital, de façon immédiatement perceptible (agrément) comme dans son rôle de régulation des aléas climatiques et de préservation de l'avenir. Ses conditions d'existence doivent être jalousement préservées.
- **La ressource en eau** est un enjeu majeur des années à venir et doit donc bénéficier des plus grandes attentions. Les bassins de captage, les bassins versants, les rives... doivent être protégées. Une cartographie fine devrait être réalisée.

DÉPLACEMENTS

▪ L'amélioration de la pratique des **modes de déplacement actifs** doit se faire à une échelle fine et pas seulement en direction des grands pôles. Le rôle des plans de déplacement d'entreprise (PDE) et des modes de déplacement actifs est essentiel à la mobilité, ils n'ont pas pour 1^{er} objectif d'améliorer la qualité de l'air.

▪ **Le stationnement** « pour faciliter le report modal » devrait s'entendre plus précisément par la recherche de solutions de stationnement résidentiel pour les vélos, dans tous les types d'habitat. Espaces constate régulièrement que les salariés (notamment ceux en insertion) ont de grandes difficultés à stationner leurs vélos à leur domicile. Il devrait également s'entendre par l'organisation de l'accessibilité et par la création de stationnements sûrs à proximité des pôles de transport, de commerce, de loisir et de culture, d'emploi.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

▪ **L'artisanat, les services rendus par des personnes peu qualifiées** (tri, entretien des espaces publics, des espaces naturels, livraisons, restauration populaire, commerces de proximité, etc.) jouent un rôle essentiel dans l'emploi et la qualité de la vie. Ils devraient être systématiquement pris en compte.

▪ **Les entreprises d'économie sociale et solidaire (coopératives, associations, mutuelles, fondations)**, porteuses de services de proximité et de liens sociaux pourraient être favorisées. Ainsi par exemple à Paris, Paris Habitat réserve 1% de ses surfaces de locaux d'activité à ces structures.

HABITAT ET LOGEMENT

▪ La mixité sociale, indispensable pour rendre des services de qualité aux habitants (cf supra) et pour rendre une ville harmonieuse, devrait elle aussi se traduire réellement par une offre re-développée d'**habitat social et d'habitat très social et/ou adapté**, réparti sur l'ensemble du territoire et à proximité des axes de transport public. Si 30% de l'offre de construction est souvent prévue (notamment sur les terrains Renault), l'association souhaite que le SCOT aille vers 30% de l'offre totale.

▪ L'association se félicite qu'une place soit faite pour **une aire d'accueil des Gens du voyage**. Elle pense cependant que les places d'accueil devraient être réparties sur l'ensemble du territoire du SCOT et non focalisées en un lieu unique et sur le (seul) site classé du Domaine national de Saint-Cloud. Il lui semble qu'un groupe de travail pourrait être créé sur ce sujet important, afin de travailler avec des structures spécialisées à l'accueil dans les meilleures conditions d'implantation, d'insertion et de solidarité de ces populations souvent fragiles, et porteuses d'une grande culture.

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU SCOT

- L'association émet des propositions dans une note annexe pour le suivi du SCOT qui doit faire l'objet d'un chapitre du SCOT.

.....

L'association Espaces est une association d'insertion par l'écologie urbaine. Depuis 14 ans elle entretient des espaces naturels du Val de Seine, notamment les berges de la Seine, les coteaux à Meudon ou Saint-Cloud. Elle participe à la requalification des espaces naturels patrimoniaux (Domaine national de Saint-Cloud), et à la création de nouveaux espaces de qualité (parc de l'île Saint-Germain, projet Renault, jardins solidaires, requalification écologique de nombreux espaces en déshérence...). Elle contribue à l'entretien d'espaces naturels urbains de qualité, par exemple à Ville-d'Avray ou à Boulogne-Billancourt.

75 % de son personnel en insertion est en difficulté de logement, difficulté qui s'ajoute aux difficultés rencontrées pour trouver des emplois faiblement qualifiés (qui peuvent cependant souvent être qualifiants) à leur sortie d'Espaces. Les lacunes en lecture et écriture concernent au moins un tiers des personnes.

Les collectivités locales (villes et agglomérations), le Conseil général des Hauts-de-Seine, le Conseil régional d'Ile-de-France, les services de l'Etat (DDTEFP, DDASS, DIREN...), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Centre des monuments nationaux (Domaine national de Saint-Cloud), la Saem Val de Seine aménagement, de nombreuses entreprises publiques (Port autonome de Paris, SNCF, Gaz de France...) ou privées (Bouygues Telecom, Gemalto, Renault...)... accordent leur confiance à l'association Espaces pour la qualité du travail réalisé en terme d'écologie urbaine et d'insertion et pour l'opportunité de ses contributions.

Les souhaits exprimés dans la présente note sont fondés sur l'expertise de l'association et une connaissance avérée des réalités évoquées.